

---

THT-2122 – FONDEMENTS II : ARTS VIVANTS ET RÉALITÉ

---

Bureau : CSL-3424

Mercredi 15h30 à 18h20

Courriel : carole.nadeau@lit.ulaval.ca

*Les étudiants peuvent me rencontrer sur rendez-vous.*

## DESCRIPTION

Ce cours, présenté sous forme combinée de séminaire et d'atelier, ouvre un espace de réflexions et d'explorations pratiques sur la notion de réalité en arts vivants. Ce cours privilégie une approche à large spectre, avec des racines tant dans les sciences sociales et techniques que dans les théories du théâtre du XX<sup>e</sup> siècle, particulièrement marqué par le questionnement et le renouvellement de la « représentation du réel ». Des œuvres performatives et interdisciplinaires actuelles jusqu'aux courants esthétiques occidentaux du début du siècle, ce cours nous permettra de nous interroger sur la manière dont les arts scéniques encadrent et situent les divers niveaux de réalité, à travers des lectures, des visionnements, des discussions et des exercices pratiques qui inspireront un projet de groupe final.

## 1. OBJECTIFS

L'objectif général du cours est l'exploration des multiples définitions et approches du « réel » qui ont émergé au XX<sup>e</sup> siècle en occident, visant une meilleure compréhension des divers enjeux scéniques (jeu, mise en scène, réception) reconfigurés à travers la relation complexe, changeante et irrésolue des arts vivants avec la réalité.

## 2. CONTENU DU COURS

L'étudiant(e) sera appelé(e) à approfondir ses connaissances théoriques, à développer son esprit critique et son potentiel créateur en suivant les axes de formation suivants :

- étude de notions théoriques liées aux diverses approches de représentation du réel, aux méthodes de création et aux formes de théâtre s'y rattachant.
- analyse des niveaux de réalité de la représentation.
- exploration de la relation théâtre et réalité à travers un micro-projet de création expérimentale.

## 3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET FORMULE PÉDAGOGIQUE

- cours magistraux accompagnés de présentations de documents visuels et audiovisuels ;
- séminaires, lectures, discussions, analyses de texte et de la représentation ;
- travail théâtral expérimental.

## 4. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Qualité de la participation aux activités du cours \* (individuel, 15% de la note finale)**

- vérifiant l'assiduité, la ponctualité, l'implication et l'apport individuel

- **Mises en question de lectures (individuel, 3 x 5% = 15% de la note finale)**

- vérifiant la compréhension des enjeux liés à la notion de réalité

- **Présentation orale : Compte-rendu commenté de lectures choisies (en équipe, 20% de la note finale)**

- vérifiant les capacités de compréhension, d'analyse et de communication de lectures théoriques ciblées

- **Projet expérimental (en équipe, 30% de la note finale)**

- vérifiant la capacité de mettre en application les notions théoriques au travail scénique et d'y transposer des niveaux de réalité

- **Travail de dissertation sur le projet expérimental (individuel, 20% de la note finale)**

- vérifiant la capacité de documenter, d'analyser et de problématiser la thématique du réel et les méthodes scéniques explorées dans le projet.

## 5. DOCUMENTATION

Une bibliographie sélective à même le calendrier sera distribuée en classe ou sur le site de l'ENA. D'autres documents pédagogiques (« Calendrier prévisionnel des cours » ; « Conseils, consignes et critères d'évaluation ») seront également mis à disposition des étudiants en classe ou sur le site de l'ENA, ou à la réserve des professeurs.

### *Ouvrages obligatoires :*

- *Recueil de textes*, disponible en fichier PDF sur le site de l'ENA, selon les travaux d'équipes.
- « Abrégé de la présentation des travaux académiques » d'Éric Van der Schueren, disponible en ligne à : <http://www.methodologie.lit.ulaval.ca/abrege.pdf>
- Autres documents (textes, documents audiovisuels) pourraient être mis à la disposition des étudiants pour consultation à la réserve des professeurs ou en classe.

## 6. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- Politique concernant les absences : La présence au cours est obligatoire et toute absence non motivée pourrait entraîner des pénalités. Un règlement concernant les absences a été voté au comité de programme. Selon ce règlement, une absence non motivée peut entraîner des pénalités et trois absences non motivées peuvent entraîner un échec. La règle des absences motivées pour une raison sérieuse tient toujours : une absence est considérée motivée sous présentation d'une preuve écrite valable et vérifiable à l'enseignant.
- Politique concernant la correction de la langue : [www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/](http://www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/)
- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* : <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>
- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

## Échelle de conversion

<b>Excellent:</b>	A+ = 94-100	A = 89-93	A- = 85-88	<b>Passable:</b>	D+ = 61-64	D = 55-60
<b>Très bon:</b>	B+ = 82-84	B = 78-81	B- = 75-77	<b>Insuffisant:</b>	E = 0-54	
<b>Bon:</b>	C+ = 72-74	C = 68-71	C- = 65-67			